

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mai 2017 - 19H30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme Mège), CHAPTARD Michel (procuration à Mme Lobjois), MEUNIER Thierry (procuration à M. Manuby), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme Ferreira), BOUCETTA Mounia, ESTIER Pascal, LONCHAMBON Jacqueline (excusée), ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Affaires financières
- PLU
- SIEG
- Camping
- Questions diverses

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 02 mai 2017 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX :

Stade municipal : Réalisation des linteaux en béton et de la chape au sol, avec réserves émises par M. Antunes sur les niveaux. La toiture a été déposée. Les sorties de réseau sont à vérifier (profondeur).

Travaux sur les réseaux d'assainissement : La tranche 2 est terminée, l'entreprise Besançon a effectué les dernières finitions. La vérification de l'étanchéité devra être vérifiée.

Voirie communautaire : L'appel d'offres a été réalisé, une réunion de préparation est prévue la semaine prochaine pour le lancement des travaux fin juin, début juillet.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- A l'unanimité : sur la parcelle AV 323 d'une superficie de 1 716 m² comportant une habitation, vendue par M. MEUNIER Michel au profit de M. et Mme Philippe Henri FALKENAU, pour 124 000 €.
- Avec 10 voix pour et 4 abstentions (MM. FERREIRA, LOBJOIS, CHAPTARD, ROSSIGNOL) : sur la parcelle AP 336 d'une superficie de 1 823 m², vendue par l'Indivision BOURDUGE au profit de la SAS TECHN'DEBOSSE, pour 10 500 €.

Lotissement les Frênes : Les actes de vente de trois lots ont été signés et deux promesses de vente sont en cours de signature.

Gare SNCF : Un permis de démolir a été déposé pour la maisonnette au passage à niveau. Le Conseil est d'accord pour la démolition de cette habitation insalubre.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Crédits scolaires : En raison du renouvellement complet des programmes scolaires, l'école élémentaire devra acheter de nouveaux manuels scolaires. En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter les crédits livres pour la rentrée 2017 – 2018 de 3 € par élève à l'école élémentaire, soit :

- 1) Crédits destinés à l'acquisition de livres :
- Ecole maternelle : 17.00 € par élève
 - Cours préparatoire : 26.00 € par élève
 - Cours élémentaire 1^{ère} année : 28.00 € par élève
 - Cours élémentaire 2^{ème} année : 30.00 € par élève
 - Cours moyen 1^{ère} année et 2^{ème} année : 35.00 € par élève
- 2) Achat de fournitures administratives :
- Ecole maternelle et école primaire : 80.00 € chacune

Anciens livres scolaires : Ils seront triés, stockés au grenier puis donnés aux écoles du Burkina-Faso, par l'intermédiaire de l'association d'aide au Burkina-Faso.

Fournitures scolaires : Pour la rentrée 2017 – 2018, les fournitures scolaires gratuites pour tous les enfants seront achetées directement par l'école aux Etablissements Pichon, d'un coût très inférieur aux autres fournisseurs, pour une économie de 500 €.

AFFAIRES FINANCIERES :

Travaux école maternelle : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection de l'école maternelle : réfection de la toiture en raison d'infiltrations importantes, barrières de sécurité pour la mise en œuvre du plan VIGIPRATE, mises aux normes électriques et informatiques, menuiseries extérieures, chaudière à remplacer...Une demande de subvention a déjà été déposée au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du « Plan ruralité ». Le projet de travaux à l'école maternelle peut également être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et par M. le Sénateur au titre d'une subvention parlementaire.

Récapitulatif des travaux et devis correspondants :

Objet des travaux	Prix € HT	Prix € TTC
Remplacement des luminaires	2 324.13	2 788.96
Travaux informatiques	3 893.00	4 671.60
Remplacement des menuiseries extérieures	15 214.16	18 256.99
Réfection de la toiture	11 320.00	13 584.00
Remplacement de terrasse	15 653.20	18 783.84
Barrières de sécurité	4 907.50	5 889.00
Remplacement chaudière	29 038.08	34 845.70
TOTAL	82 350.07	98 820.09

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant total des travaux € HT	82 350.07
Subvention Conseil Régional 30 %	24 705.02
Subvention DETR 30%	24 705.02
Subvention parlementaire	10 000.00
Fonds propres	22 940.03

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et à M. le Sénateur au titre d'une subvention parlementaire.

Subventions :

Plusieurs subventions ont été versées pour les divers travaux engagés par la Commune par le Conseil Départemental :

- 7 147 € pour l'enfouissement des réseaux Rue du Chauffier,
- 30 789 € pour le Fonds de péréquation des taxes additionnelles des mutations

Ou accordées :

- 3132 € et 2982 € par l'Agence de l'Eau pour les études d'assainissement.

CLECT de la Communauté Combrailles Sioule et Morge : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées concernant le transfert de la compétence « voirie ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, à chaque nouveau transfert de compétence, ou dès lors que les conditions relatives aux modalités de révision des attributions de compensation sont réunies, de réunir la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Suite à la procédure de fusion-extension, les 8 communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Menat ont rejoint la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, qui exerce la compétence optionnelle « voirie ».

Il y a donc lieu d'évaluer le montant des charges transférées :

- au titre des dépenses d'investissement voirie
- au titre des dépenses de fonctionnement voirie

La CLECT s'est réunie le jeudi 04 mai 2017 dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de la compétence « voirie » de ces communes vers la communauté de communes.

Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité le jeudi 04 mai 2017 par les membres de la CLECT.

Evaluation des charges transférées pour la compétence voirie pour les communes issues de la communauté de communes du Pays de Menat

Il ressort du rapport l'évaluation des charges transférées suivantes :

	Evaluation de la charge annuelle « Investissement voirie »	Evaluation de la charge annuelle « Entretien voirie »
Blot L'église	1 000,00 €	500,00 €
Lisseuil	14 000,00 €	3 000,00 €
Marcillat	15 000,00 €	9 250,00 €
Pouzol	15 000,00 €	6 000,00 €
Saint-Pardoux	25 000,00 €	3 000,00 €
Saint-Quintin-sur-Sioule	16 000,00 €	4 000,00 €
Saint-Rémy-de-Blot	4 900,00 €	12 700,00 €
Saint-Gal-sur-Sioule	11 000,00 €	9 000,00 €

Modification de la charge transférée au titre de la voirie pour la commune de MONTCEL

MONTCEL souhaite modifier à la baisse le montant de la charge transférée au titre des « investissements voirie » à hauteur de – 2 000 €.

Le montant de la charge transférée au titre des investissements voirie pour la commune de MONTCEL serait donc désormais de 6 925,43 €.

La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les Conseils municipaux des Communes membres de l'EPCI. Le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des Communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Une fois adopté par la CLECT et par les Conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par chaque commune membre à la communauté de communes.

La commune est donc appelée à se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées ;
- ENTERINE ET APPROUVE les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Le montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune des Ancizes-Comps est maintenue à 509 485 €.

PLU :

Enquête publique : Des avis des personnes publiques associées ont été reçues en Mairie : CDPNAF – SMADC – CLE – INAO.

Le commissaire-enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

L'enquête publique se déroulera du 14 juin au 15 juillet 2017 aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie, avec présence du commissaire-enquêteur les jours suivants :

Mercredi 14 juin 2017 de 14h à 17h

Mardi 20 juin 2017 de 17h à 20h

Vendredi 30 juin 2017 de 9h à 12h

Jeudi 6 juillet 2017 de 16h à 19h

Samedi 15 juillet 2017 de 9h à 12h.

L'avis d'enquête publique a été publié dans 2 journaux : La Montagne et le Semeur. Il a été affiché dans la commune, diffusé sur le site internet de la commune et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

A la suite de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour rendre ses conclusions.

SIEG :

Travaux de dissimulation du réseau électrique à Tournobert : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux présenté par le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme et de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à hauteur de 19 000,00 € HT.

Travaux de dissimulation des réseaux telecoms à Tournobert : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux présenté par le Maire, de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du PUY-DE-DOME, de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à hauteur de 20 000,00 € HT, soit 24 000.00 € TTC.

L'installation des candélabres et l'éclairage public est terminée Rue du Chauffier.

CAMPING :

Le Maire rappelle le contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal signé le 20 mai 2015 avec la SAS VULCANO représentée par M. Jean-Louis BATTEUX jusqu'au 31 octobre 2017.

Le délégataire a fourni l'attestation d'assurance et les dernières données comptables. Le Maire en donne lecture aux conseillers municipaux, de même que la grille tarifaire pour la saison 2017, qui doit être approuvée chaque année par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Camping du Viaduc des Fades pour la saison 2017.

La délégation de service public doit se terminer le 31 octobre 2017. Une rencontre avec le délégataire et une juriste a permis d'envisager une prolongation d'un an du contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Logements Croix-Mallet 2** : une rencontre avec la Présidente et le directeur de l'OPHIS a permis de relancer le projet concernant ces bâtiments.
- **Fête patronale** : Elle s'est déroulée le week-end de l'Ascension, organisée par le Comité des Fêtes et l'association des Conscrits, avec l'aide des adjoints Mme Lobjois et M. Antunes.
- **Fibre optique** : Elle sera mise en place en fin d'année début 2018. Des coffrets seront installés sur plusieurs sites de la Commune. Coureix, La Garde, Fontelun ne seront pas concernés.
- **4 G** : Une modification de l'antenne-relais mobile d'Orange située rue de la Plaine des Champs est prévue afin d'installer des antennes pour la couverture du territoire en 4G.

- **Réunion Voirie** : Une réunion est organisée le 13 juin prochain avec le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, les Aciéries Aubert et Duval et les Communes de St Georges de Mons et Les Ancizes pour une mise au point de la signalétique de l'entreprise et les projets communaux.
- **Page Facebook** : Mme Mège, adjointe informe le Conseil qu'elle a créé une page facebook pour la commune, pour partager l'actualité des festivités de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.